

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 V. 401 Vœu relatif à l'avenir du portail de l'Hôtel Raoul

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu déposé par Aurélien Véron et adopté au Conseil d'arrondissement de Paris Centre le 30 novembre 2021, relatif à l'avenir du portail de l'Hôtel Raoul ;

Considérant l'état de délabrement avancé du portail de l'Hôtel Raoul sis au 6 rue Beautreillis ;

Considérant son intérêt en tant que dernier vestige d'un hôtel particulier construit en 1606, considéré comme l'un des premiers à être construits sur le modèle « entre cour et jardin », resté aux mains de la même famille jusqu'à la Révolution où il fut « partagé avec la Nation », avant d'être acquis par un industriel au début du XIXème siècle, et qui fut l'un des tout derniers hôtels particuliers à être démolis juste avant la loi Malraux de protection du Marais ;

Considérant que ce portail constitue donc une survivance frappante et représentative de l'histoire du Marais et de l'évolution de notre rapport collectif au patrimoine ;

Considérant que, situé en secteur sauvegardé du Marais, il répond aux critères établis par le plan de sauvegarde du Marais selon lequel « les murs, grilles de clôture, portes et portails doivent être conservés et restaurés » ;

Considérant que l'architecte des bâtiments de France ainsi que la Commission du Vieux Paris se sont opposés à sa démolition ;

Considérant la proposition des héritiers de céder le portail pour un euro symbolique ;

Considérant que M. Michel Cribier, qui lutte depuis des années pour sa sauvegarde, a reçu une proposition des Compagnons du Devoir pour le restaurer de manière quasi bénévole avec l'aide d'un lycée technique, répondant ainsi aux interrogations quant au financement de ces travaux ;

Considérant l'attention déjà portée à ce sujet par Madame Dominique Bertinotti, puis par M. Christophe Girard et enfin par M. Pacôme Rupin en fin 2020 ;

Sur proposition d'Aurélien VÉRON et des élus du groupe Changer Paris, au nom de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

- la Ville de Paris poursuive les études sur la possibilité juridique de se porter acquéreur du portail Raoul, en lien avec les ayants-droits ;
- les défenseurs du projet – parmi lesquels Monsieur Cribier – étudient la possibilité de se constituer en association afin de faire restaurer le portail avec le soutien de la Ville, et tirer parti de la proposition des Compagnons du Devoir ;
- dans le cadre de cette acquisition et de ces travaux, la Ville de Paris prévoit une étude sanitaire du figuier afin de pouvoir le préserver dans les meilleures conditions.